

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail « FLORE-FONGE-HABITATS-CBN » du 25/06/2021

Avis sur le PNA² en faveur de la Buglosse crépue (*Anchusa crispa*) 2022-2026

Avis final du **15 janvier** 2022.



Saisine du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN de se prononcer sur le projet du second plan national d'actions (PNA) en faveur d'*Anchusa crispa* porté par le CBN de Corse, la structure coordinatrice étant la DREAL de Corse.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT FFH-CBN du CNPN.

Documents examinés

Présentation Power-Point PNA² «*Anchusa crispa* Viv.1825. Rétablissement» du 25 novembre 2021.

Second plan national d'actions 2022-2026 en faveur d'*Anchusa crispa*. 2021, 110 p.

Courrier de sollicitation pour avis du CNPN de la DREAL de Corse concernant le second PNA en faveur d'*Anchusa crispa*, en date du 22 octobre 2021.

Présentation

Anchusa crispa Viv. 1825 (Boraginaceae), espèce rare et protégée, est une endémique corso-sarde à aire de distribution très restreinte. En Sardaigne, sur les 9 populations recensées, 3 ont aujourd'hui disparu. En Corse, il existe aujourd'hui 6 populations « naturelles » : 4 sur la côte occidentale, dans le golfe du Valinco (une petite station ayant disparu en 1999) et 2 sur la côte orientale, au sud de Solenzara. Une nouvelle station avait été créée en 2002 à l'embouchure de la Gravona (près d'Ajaccio), sur un site protégé, appartenant au Conservatoire du Littoral, mais semble avoir disparu après les fortes tempêtes de janvier 2010. *Anchusa crispa* est représenté en Corse par deux taxons bien distincts (subsp. *crispa* et subsp. *valincoana* Paradis, Piazza & Quilichini), dont le second endémique du littoral Est de la Corse.

Le Conservatoire botanique national de Corse (CBNC) a eu en charge la rédaction du PNA *Anchusa crispa*, validé en 2012.

L'objectif de ce premier PNA visait à la conservation et à la restauration de toutes les populations d'*Anchusa crispa*, afin d'atteindre une dynamique de population viable. Cette espèce a été très étudiée et a fait l'objet de nombreuses publications, principalement depuis les années 80. Ainsi, tous les sites ont été décrits de façon détaillée, de même que l'espèce, qui a également fait l'objet d'une thèse (Quilichini A., 1999). Parallèlement à la mise en œuvre de ce plan, une mise au point taxonomique a permis de distinguer deux sous-espèces présentes en Corse, subsp. *crispa* et subsp. *valincoana*, modifiant ainsi à la fois les enjeux et objectifs de conservation.

Le PNA *Anchusa crispa* est arrivé à terme en 2016. Toutes les actions n'ayant pas été réalisées, l'animation du PNA a continué de 2017 à 2019.

Le bilan du PNA a été validé par le CNPN le 25 septembre 2020, et la demande d'effectuer un second PNA rétablissement en faveur d'*Anchusa crispera* a été acceptée.

Le CBN de Corse a rédigé ce second PNA pour la période 2022-2026. Il comprend une douzaine d'actions, dont sept sont identifiées comme prioritaires.

L'objectif prioritaire de ce second PNA est de préserver les populations existantes à l'état naturel, *via* des renforcements de populations si nécessaires.

Analyse du projet de PNA Rétablissement en faveur d'*Anchusa crispera*.

Le GT FFH-CBN souligne que les mesures proposées dans ce second PNA pour tenter d'enrayer le déclin de certaines populations très fragilisées sont très concrètes et s'inscrivent dans un projet de gestion conservatoire précis et opérationnel.

Si le premier PNA a permis d'améliorer les connaissances sur la production et la dispersion des graines, il reste à rechercher des sites où l'espèce pourrait être présente, mais également où l'espèce pourrait être introduite dans le cas de translocation.

Concernant les questions de renforcement, ou de création de nouvelles populations, l'itinéraire technique à favoriser est la conservation *ex situ* avec production de plantules, ces mêmes plantules devant être transplantées dans les stations favorables. Le GT FFH-CBN souligne que ces taxons présentent un côté rudéral modéré à caractère nitrophile. Il recommande donc d'effectuer des analyses chimiques du sol pour localiser de façon précise les lieux d'installation de ces graines germées.

De même, le GT FFH-CBN souhaite que soient mentionnés dans ce PNA les effets induits des actions déjà menées, ainsi que les futures actions de ce nouveau plan, sur les espèces même communes, et les habitats. Une autre recommandation du GT FFH-CBN concerne la dimension « Habitat ». Il faudra préciser si les actions menées en faveur d'*Anchusa crispera* vont jusqu'à la restauration des milieux dunaires. D'ailleurs, il serait intéressant d'étudier la position de ce taxon au sein des habitats littoraux, notamment au regard de la liste rouge des habitats dunaires méditerranéens.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un **avis favorable** sur le second PNA en faveur d'*Anchusa crispera*, porté par le CBN de Corse.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



V. Boulet

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT FFH-CBN du CNPN et donne un **avis favorable** sur le second PNA en faveur d'*Anchusa crispera*, porté par le CBN de Corse.

Le Président de la Commission ECB



M. Métais